



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Allocation de rentrée scolaire

Question écrite n° 42400

### Texte de la question

M. Pierre Garmendia appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les effets de la diminution de l'allocation de rentrée scolaire. En effet, cette allocation, dont une récente étude a démontré qu'elle était effectivement utilisée par les familles pour subvenir aux frais, très importants dans certains cas, qu'engendre la rentrée scolaire, se trouve réduite de manière importante et intervient dans un contexte socio-économique des plus difficiles. Les familles en difficulté sont de plus en plus nombreuses, les ayants droit aux différentes aides sociales augmentent sans cesse, or une telle diminution va se ressentir douloureusement comme manque dans les budgets familiaux et aura pour repercussion immédiate un achat de matériel scolaire à deux vitesses suivant les revenus de ces mêmes familles. Sachant de plus que les parents concernés comptaient sur la reconduction pure et simple de cette allocation et que l'annonce de sa réduction est intervenue très tardivement, il lui demande donc quelle mesure il compte prendre afin de compenser ce qui, somme toute, est désormais un manque à gagner pour de nombreuses familles vivant dans des conditions financières très difficiles.

### Texte de la réponse

En dépit de la difficile situation des comptes publics, le Gouvernement a décidé de majorer de nouveau l'allocation de rentrée scolaire. Ainsi les familles bénéficiaires de cette prestation ont reçu à la rentrée 1 000 F au titre de chaque enfant ouvrant droit, soit 416 F d'allocation proprement dite et 584 F de majoration exceptionnelle. Cette majoration exceptionnelle représente un effort financier en faveur des familles de 3,4 milliards de francs entièrement pris en charge par le budget de l'Etat. Ce sont ainsi plus de 3 millions de familles qui ont bénéficié de cette mesure pour 5,8 millions d'enfants. Compte tenu de la situation tant du budget de l'Etat que de celui de la sécurité sociale, il n'était pas possible d'aller au-delà de cette mesure qui, faisant plus que doubler l'allocation de rentrée scolaire habituelle, constitue, comme le souligne l'honorable parlementaire, une aide importante pour les familles les plus modestes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Garmendia Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42400

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 28 octobre 1996

**Question publiée le :** 19 août 1996, page 4495

**Réponse publiée le** : 4 novembre 1996, page 5824